



Commune d'Auzat  
Rue de La Mairie  
09220 AUZAT

**COMPTE-RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 22.10.2025**

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Procurations : 1

Votants : 9

Absents excusés : 1

Absent : 1

Date de la convocation : 15 octobre 2025

Lieu de séance : Salle du Conseil Municipal

PRÉSENTS : Abdel EL YACOUBI, Christian ESTER, Jean-Claude DUPONT, Didier DUFFAUT, Flavien PAULY, Alain MAURY, Édith DENJEAN, Sébastien GARCIA,

PROCURATIONS : Jean-Bernard LABAT à Edith DENJEAN.

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Bernard LABAT

ABSENTS : Vincent BONNASSIES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Edith DENJEAN

M. le Maire ouvre la séance à 18h00.

Mme Édith DENJEAN est proposée comme secrétaire de séance.

**Approuvé à l'unanimité**

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 26/06/2025

**Approuvé à l'unanimité**

**1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 04 JUIN 2025**

M. Le Maire ouvre la séance à 18h et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

**2 TRAVAUX SDE 09**

M. Le Maire rappelle que des travaux de rénovation de l'éclairage public sont en cours sur le village. De nouveaux secteurs sont à ajouter à ce programme en l'occurrence le hameau de Hourre et le lotissement du Campas coffret K. Ces travaux relèvent du SDE09.

Le coût de cette opération est de 18 600.00€.

En inscrivant ces travaux dans le programme de rénovation de l'éclairage public du SDE09 ils peuvent être financés à hauteur de 50% Ce qui donnerait le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Désignation	Montant	Désignation	Montant	%
Rénovation éclairage Hourre Lot. Campas coffret K	18 600.00 €	Autofinancement Commune	9 300.00 €	50.00%
		Etat+SDE09	9 300.00 €	50.00%
<b>Montant total</b>	<b>17 500.00 €</b>	<b>Montant total</b>	<b>17 500.00 €</b>	<b>100.00%</b>

**Approuvé à l'unanimité**

### **3 POSE ET PLAN DE FINANCEMENT D'UNE BORNE ELECTRIQUE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en août 2023, déjà 1,4 million de véhicules électriques et hybrides rechargeables circulaient en France. Ils représentaient déjà 24,4 % des nouvelles immatriculations au 2nd trimestre de l'année 2023, passant largement en tête devant les ventes de véhicules diesel. Cette conversion du parc automobile va continuer à progresser et devrait atteindre 17 millions de véhicules électriques ou hybrides rechargeables en 2035, date à laquelle les ventes de voitures thermiques neuves seront interdites au sein de l'Union Européenne.

Or, le développement de la mobilité électrique sur notre territoire se retrouve aujourd'hui limité par l'absence d'infrastructures de recharge sur le domaine public. C'est la raison pour laquelle, M. le Maire souhaite engager la Commune dans le projet de déploiement des bornes de recharge électriques sur le domaine public et a choisi la proximité de l'Auberge du Montcalm pour l'implantation d'une borne.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes		
Désignation	Montant	Désignation	Montant	%
Installation borne électrique	17 500.00 €	Autofinancement Commune	13 125.00 €	75.00%
		Etat+SDE09	4 375.00 €	25.00%
<b>Montant total</b>	<b>17 500.00 €</b>	<b>Montant total</b>	<b>17 500.00 €</b>	<b>100.00%</b>

Le forfait annuel pour la maintenance préventive et l'exploitation de 500,00€ par an sera à la charge de la Commune.

## Approuvé à l'unanimité

### 4 DM N° 2 – COMMUNE

M. le Maire informe les membres présents que cette décision modificative est nécessaire afin de rembourser la caution suite au départ d'un locataire de son logement. Pour faire cela on diminue de 400 € l'opération aire camping-car et on augmente l'article 165 de 400€.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 165 : Dépôts et cautionnements reçus			400,00 €	
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>			<b>400,00 €</b>	
D 2135-197 : Aire Camping Car	400,00 €			
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>400,00 €</b>			
Total	400,00 €		400,00 €	
Total Général			0,00 €	0,00 €

## Approuvé à l'unanimité

### 5 TARIFS ENTREE PISCINE

M. Le Maire rappelle que les tarifs de la piscine ont été votés lors du précédent conseil.

Après avoir pris contact avec les établissements scolaires nous avons constaté que nos tarifs étaient bien au dessus des tarifs en vigueur dans les piscines proches de la nôtre.

De ce fait, il convient de réajuster ces tarifs qui étaient de 100€/heure.

Voici la nouvelle proposition de tarifs :

- Moins de 35 élèves : 50€/heure
- Plus de 35 élèves : 65€/heure

Tarifs pour les séances d'aquagym :

- 10 € l'entrée
- 80 € la carte de 10 entrées

## Approuvé à l'unanimité

### 6 AVENANT MARCHÉ PISCINE

M. le Maire rappelle le projet piscine et informe l'assemblée que dans le cadre de ces travaux, il convient de prendre un avenant :

## Le lot n°11 étanchéité du bassin :

Lié aux travaux sur le pédiluve intérieur présent dans le marché du lot n°11 mais non réalisés par l'entreprise titulaire de ce lot, il était présent dans un autre lot, cela entraîne une diminution de **-1 434,86€ HT soit -1 721,83€ TTC**

## Approuvé à l'unanimité

## **7 CHARTE DU PNR**

M. le Maire informe le conseil que le Parc Naturel Régional (PNR) travaille depuis plusieurs années sur sa charte pour la période 2025-2040. La charte du PNR représente sa feuille de route pour la période 2025-2040. Elle présente le projet de développement durable, de préservation et valorisation des ressources. Elle s'organise en 3 ambitions qui répondent aux 12 défis des Pyrénées Ariégeoises : L'atténuation et l'adaptation au changement climatique, un modèle économique durable et résilient, une alimentation saine, locale et accessible à tous, la santé, la préservation et la valorisation des patrimoines naturels et culturels, le foncier, la mobilité, la qualité des paysages, l'énergie, le transfrontalier, la jeunesse et la participation.

Les 3 ambitions de la charte :

◎ 1 - **Le capital humain clé du projet de territoire**

-- Mettre la connaissance au cœur des réflexions

et des actions collectives.

-- Développer l'éducation, la formation et la

professionnalisation.

-- Conforter l'attractivité des Pyrénées Ariégeoises

au travers de l'accueil des habitants et des

porteurs de projets, de la santé environnementale

et des patrimoines.

◎ 2 - **Les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXI<sup>ème</sup> siècle**

-- Répondre au défi du changement climatique en agissant pour la sobriété énergétique,

le développement des énergies renouvelables respectueux des paysages et de la biodiversité,

pour la mobilité et l'adaptation des activités au changement climatique.

-- Déployer une coopération intégrée et portée par les habitants, en tirant parti de sa situation

pyrénéenne, transfrontalière et proche de la métropole toulousaine.

-- Instaurer et soutenir un modèle économique durable, sobre et solidaire au travers de l'économie

circulaire, de la structuration des filières économiques et d'un accès à une alimentation saine

et locale pour tous

◎ 3 – **Un territoire responsable des ses ressources**

-- Confirmer les paysages comme atout principal des Pyrénées Ariégeoises.

-- Stopper l'érosion de la biodiversité au travers de la préservation des espèces et des milieux

caractéristiques des Pyrénées Ariégeoises et d'une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les activités humaines.

- Garantir une ressource en eau de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion.
- Garantir un usage équilibré de l'espace par la récupération du foncier, un urbanisme économe et la gestion de la fréquentation des espaces.
- Organiser la production de valeur ajoutée dans une approche multifonctionnelle de la forêt

**Approuvé à l'unanimité**

## **8 MODIFICATION DES STATUTS DU SMDEA**

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que, lors de l'Assemblée Générale du SMDEA le 4 septembre 2025, les nouveaux statuts ont été présentés.

Cette refonte des statuts est nécessaire, en raison de l'obsolescence des références réglementaires des statuts actuels, la promulgation de la loi du 11 avril 2025 relative à la suppression de l'obligation de transfert des compétences Eau et Assainissement aux intercommunalités, ainsi que les difficultés institutionnelles liées au nombre de délégués actuels du SMDEA.

**Vu l'article 9.2 des statuts du SMDEA**, relatif aux modalités de mise en œuvre de la modification complexe des statuts du SMDEA ;

**Considérant** que lors de l'Assemblée Générale du SMDEA en date du 20 juin 2024, il a été voté à l'unanimité la procédure de modification complexe des statuts du SMDEA,

**Considérant** que l'ancienneté des statuts du SMDEA nécessite une refonte globale afin de correspondre aux évolutions réglementaires et institutionnelles,

**Considérant** que le SMDEA doit procéder à la consultation de l'ensemble de ses membres afin qu'ils produisent un avis simple sur ladite modification de ses statuts,

**Considérant** qu'un recensement des avis sera présenté en Assemblée Générale le 18 décembre 2025 pour vote desdits statuts.

**Approuvé à l'unanimité**

## **9 RÉSERVE NATIONALE NATURELLE SOUTERRAINE**

M. Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création de la réserve nationale souterraine de l'Ariège.

Ce projet, né des travaux du laboratoire souterrain de Moulis, vise à protéger un patrimoine exceptionnel et souvent méconnu : grottes, rivières karstiques, sources intermittentes et écosystèmes souterrains uniques. Ces milieux abritent une biodiversité rare — chauves-souris protégées, Calotriton des Pyrénées, invertébrés cavernicoles endémiques — ainsi qu'un patrimoine géologique, hydrologique, archéologique et paléontologique de tout premier ordre.

Mais ces richesses sont fragiles. Elles subissent les effets de la fréquentation non encadrée, du pillage archéologique, de la pollution, de certaines activités industrielles et du changement climatique. La création de la RNNS permettrait de concilier protection, recherche scientifique et maintien des activités humaines (spéléologie encadrée, agriculture, pastoralisme, exploitation forestière).

**L'objectif** : préserver la biodiversité, la qualité des eaux et le patrimoine souterrain tout en sensibilisant le public à leur valeur.

Ce projet fait l'objet d'une enquête publique qui est actuellement en cours et qui se termine le 24 octobre 2025.

Le conseil municipal doit donner un avis concernant le projet. Si aucun avis n'est transmis à la Préfecture dans les 3 mois il sera réputé favorable.

### **1 voix pour et 8 voix contre**

### **ACTUALITÉS**

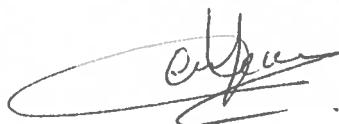
- Réunion publique SMDEA le 5 novembre 2025 à 17h à Auzat. Cette réunion est réalisée pour les habitants d'Arties et concerne l'assainissement du hameau.
- Parking Arties et création d'un abri place du Garbier. Un devis a été demandé à l'Entreprise Générale du Vicdessos.
- Borne incendie Arties, pour le moment nous n'avons pas encore reçu de réponse du SMDEA.
- Des travaux de nettoyage sont prévus à la Plaine des Sports, à la Tour de l'Horloge, aux espaces verts de la Résidence Ruffié Rue de l'Eglise et aux cimetières en prévision de la Toussaint.
- Des réparations sont prévues à l'Eglise de Marc suite à des chutes de pierres de la façade. Un devis a été demandé à un maçon.
- AFP : Une rencontre est programmée entre le PNR, la Mairie et les propriétaires concernés par une coupe d'arbres. L'opération d'évacuation des arbres coupés et des branches sera abordée.

La séance est levée à 19H20

**Le Maire,  
Abdel EL YACOUBI**


**La secrétaire de séance,  
Edith DENJEAN**



Affiché en Mairie le / /2025  
Le Maire, Abdel EL YACOUBI